

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

-----  
SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION  
D'EAU POTABLE OUEST 35  
38 rue du Rocher  
35 580 - GUICHEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2022**

Nombre de délégués :  
- en exercice : 11 - présents : 9  
- pouvoir(s) : 1 - absent(s) : 2

L'an deux mil vingt-deux, le neuf (09) Mars à 14h00, le Comité du syndicat OUEST 35, dûment convoqué le 28 Février 2022, s'est réuni à l'Espace Galatée à GUICHEN.

Le quorum est réduit au tiers et un délégué peut recevoir 2 pouvoirs en vertu de l'article 06 de la loi 2020-1379 modifiée.

**PRÉSENTS :**

|                                |                  |                    |
|--------------------------------|------------------|--------------------|
| SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT | David MOISAN     | François LE MERLUS |
| SM EAU DES BRUYÈRES            | Rémi PITRÉ       |                    |
|                                | Michel CHAUDAGNE | Christian LEPRÊTRE |
| REDON AGGLOMÉRATION            | Fabrice SANCHEZ  |                    |
|                                | Patrick BAUDY    |                    |
| SM EAUX DU PAYS DE BAIN        | Yves THÉBAULT    | Joël JUTEL         |

ABSENT(S) : Joël SIELLER (Excusé), Louis LE COZ ;

POUVOIR(S) : Joël SIELLER a donné pouvoir à Rémi PITRÉ ;

**2022-04 – Financement des bassins versants 2022**

Le SMG EAU 35 a prévu des financements pour des actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SM GBO).

Pour des raisons juridiques, ces fonds doivent transiter par OUEST 35.

Ces financements sont les suivants :

|  | 2022            |
|--|-----------------|
| SM GRAND BASSIN DE L'OUST - AFF – Actions 2021 solde | 15 000 €        |
| SM GRAND BASSIN DE L'OUST - AFF – Actions 2022       | 30 000 €        |
| Total =  | <b>45 000 €</b> |

Il est proposé de prendre acte des financements présentés ci-dessus et d'inscrire les crédits nécessaires en recettes et en dépenses au budget.

M. CHAUDAGNE, étant Vice-Président du SM GBO, ne prend pas part au vote.

**Après délibération, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget pour passer les opérations comptables.**

Acte rendu exécutoire après :  
- Envoi en Préfecture le : 28 / 03 / 2022  
- Notification ou publication le : 28 / 03 / 2022

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Rémi PITRÉ

